



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du vendredi 30 mars 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 23 mars 2018

Publié le 4 avril 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 57

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	Mme Louise MARIN
M. Patrick CHAUPUIS	M. Denis HAMEAU	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	M. Nicolas BOURNY	M. François NOWOTNY
Mme Catherine HERVIEU	M. Didier MARTIN	Mme Florence LUCISANO
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	Mme Chantal TROUWBORST	M. Gaston FOUCHERES
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Danielle JUBAN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
M. Patrick MOREAU	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean ESMONIN	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Sandrine RICHARD	M. Adrien GUENE
M. Jean-Yves PIAN	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER.

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Damien THIEULEUX	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Philippe BELLEVILLE	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Christine MARTIN
	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. François NOWOTNY
	M. François HELIE pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Décision modificative n° 1**

Il est proposé d'ajuster les prévisions budgétaires sur l'exercice 2018 pour le budget principal.

Les modifications budgétaires proposées sont les suivantes :

Section de fonctionnement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°1
67 - Charges spécifiques	678	Autres charges exceptionnelles	-49 000
65 - Autres charges de gestion courante	6588	Autres charges diverses de gestion courante	49 000
Total dépenses de fonctionnement			0
73 - Impôts et taxes	73178	Autres impôts et taxes spécifiques liés à des activités de services	-4 279 000
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	70383	Redevance de stationnement	3 279 000
	70384	Forfait de post-stationnement	1 000 000
77 - Produits spécifiques	7788	Autres produits exceptionnels	-190 000
75 - Autres produits de gestion courante	7588	Autres produits divers de gestion courante	190 000
Total recettes de fonctionnement			0

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°1
10 - Dotations, fonds divers, réserves	10226	Taxe d'aménagement	-10 004
26 - Participations et créances rattachées à des participations	261	Titres de participation	10 004
Total dépenses d'investissement			0

En investissement : - Afin de matérialiser l'entrée de Dijon Métropole au capital de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) BFC Promotion Habitat, sont prévus **10 004 € en dépenses d'investissement** au chapitre 26, *nature 261-Titres de participation*, correspondant à l'acquisition de 656 actions au tarif unitaire de 15,25 € (cf. délibération du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole du 21 décembre 2017).

- En contrepartie, afin d'équilibrer la présente décision modificative, les crédits prévus budget primitif 2018 à hauteur de 400 K€ **en dépenses d'investissement** pour faire face à d'éventuels reversements de taxe d'aménagement à opérer en cours d'exercice (chapitre 10, *compte 10226-Taxe d'aménagement*) sont réduits de **-10 004 €**.

En fonctionnement : - Conséquence de l'actualisation de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2018 se traduisant notamment par différents ajouts et suppressions de comptes, certains crédits ouverts au budget primitif 2018 sont réaffectés comme suit :

- **En dépenses de fonctionnement :** **49 K€** sont transférés du chapitre 67, *ex-compte 678-Autres charges exceptionnelles*, au chapitre 65, *compte 6588-Autres charges diverses de gestion courante*. Ces crédits sont prévus pour le reversement par Dijon Métropole d'une partie du produit prévisionnel de la vente de certificats d'économie d'énergie (CEE), aux communes de Chenôve et de Longvic, au titre de travaux réalisés par ces dernières sur leur territoire.

- En recettes de fonctionnement :

Les produits prévisionnels afférents au stationnement payant sur voirie (**4,279 M€**), jusqu'à présent imputés au chapitre 73 - Impôts et taxes, sont transférés et ventilés sur les comptes suivants du chapitre 70 - Produits des services du domaine :

- Compte 70383 - Redevances de stationnement : 3,279 M€

- Compte 70384 - Forfaits de post-stationnement : 1 M€

190 K€ sont transférés du chapitre 77, *ex-compte 7788-Autres produits exceptionnels*, au chapitre 75, *compte 7588-Autres produits divers de gestion courante*, correspondant au produit prévisionnel de la vente de certificats d'économie d'énergie [CEE], faisant suite à des travaux réalisés par Dijon Métropole en matière d'amélioration de l'habitat dans le cadre du programme « Habiter mieux », de l'isolation extérieure de bâtiments métropolitains, et de travaux de passage à l'éclairage LED.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'adopter** les ajustements budgétaires mentionnés ci-dessus
- **d'autoriser** Monsieur le Président, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 61

CONTRE : 3

DONT 16 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 8

NE SE PRONONCE PAS : 1 (M. JEAN ESMONIN)